

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

12/01/2022

Dossier complet le :

06/02/2023

N° d'enregistrement :

2022-5869

1. Intitulé du projet

REALISATION D'UN FORAGE DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UNE ACTIVITE MARAICHERE BIOLOGIQUE A DOMPIERRE SUR YON (85)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ORYON

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur BONNET Sébastien

RCS / SIRET

5 4 7 | 0 5 0 | 1 4 6 | 0 0 0 3 4

Forme juridique

Société économie mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'alimentation en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols a) forage d'une profondeur égale ou supérieure à 50m	Forage de 80m de profondeur Rubrique 1.1.1.0 de l'article R.214-1 du code de l'environnement

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'un forage vertical dans l'objectif d'alimenter par irrigation des cultures maraichères, ceci pour un volume annuel de 2000 m³/an.

Ce forage s'inscrit dans le cadre de la création d'une activité de production de fruits et légumes biologiques en permaculture sur le parc d'activités du Jardin d'Affaires à Dompierre-sur-Yon dans une finalité de valorisation de l'opération compatible avec la préservation de l'environnement. Porté par ORYON, le projet sera créé au profit des salariés du parc d'activités et avoisinants mais aussi pour alimenter plus largement les filiales de circuit-courts. La réalisation de 3 serres, d'un bâtiment de stockage, d'une réserve souple de 120m³ et d'un forage est prévue pour les besoins du projet. Seules des buttes permanentes de pleine terre pour la culture de légumes seront implantées sur les zones humides à fonctionnalités limitées et plus faibles intérêts. L'activité sera encadrée par une charte d'exploitation (aucun produit phytosanitaire et intrant chimique, travail du sol superficiel, culture sur butte, aucun matériel à énergie fossile...) et par un suivi écologique. Une modification du PLU de Dompierre-sur-Yon a été approuvée le 20/10/2022 pour autoriser ponctuellement l'usage à vocation agricole sur l'emprise concernée.

4.2 Objectifs du projet

Irrigation cultures maraichères. La production des fruits et légumes est destinée aux salariés du parc d'activités et avoisinants mais aussi à l'alimentation des filiales de circuit-courts.

Une production de fruits et de légumes qui se caractérise par :

- Des infrastructures spécifiques ;
- Une conduite de production encadrée par une charte d'exploitation.
- Une exploitation inspirée des principes de la permaculture

Les points remarquables de ce projet sont :

- L'auto-suffisance économique par la vente locale de la production ;
- La non utilisation de machines agricoles ce qui favorise l'emploi ;
- La non utilisation de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides, autres -cides) ;
- La non utilisation d'engrais minéraux ;
- La pratique manuelle de la fauche sur la zone concernée ;

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le forage sera créé par la mise en place d'une foreuse et d'un compresseur pendant 2 jours environ. Foration au marteau fond de trou. Mise en place d'un tubage PVC dans l'ouvrage et cimentation extérieure.

Le contrôle du niveau dans le forage sera rendu possible par la mise en place d'un tube guide-sonde conformément à l'arrêté du 11 septembre 2003. Le contrôle des volumes prélevés sera rendu possible par la mise en place d'un compteur volumétrique

Le bâtiment de stockage des fruits et légumes de 216 m² a fait l'objet d'une demande de permis de construire. Le bâtiment se compose d'une architecture simple avec une emprise au sol de forme rectangulaire surmontée d'une couverture bi-pente. Le projet sera réalisé en structure métallique. La couverture du bâtiment sera en bac-acier tout comme le bardage vertical associé à du bardage bois. L'implantation du bâtiment se fera en fonction de l'altimétrie existante du terrain afin de ne pas avoir d'incidence sur l'impact visuel environnant.

Assainissement : Site desservi - Raccordement au tout à l'égout

Eau potable : Site desservi – Raccordement au réseau existant

Électricité : Site desservi – Raccordement au réseau existant

Eaux Pluviales : Maîtrise du réseau sur parcelle avec un système de récupération des eaux pluviales + rejet du trop-plein vers noue naturelle existante sur site

3 serres tunnels de 372m² chacune à ossature métallique et bâche transparente seront implantées sur site à proximité du bâtiment.

Une réserve souple de 120m³ permettra le stockage des eaux pour les besoins d'irrigation des cultures.

L'accès s'organisera depuis le chemin agricole au Sud de la parcelle.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation du forage à l'aide d'une pompe immergée.

La construction d'un bâtiment de stockage permettra au futur utilisateur du site le conditionnement (stockage sec ou dans chambres froides) et la préparation à la distribution d'une production locale de fruits et légumes.

L'accès s'organisera depuis le chemin agricole au Sud de la parcelle.

Le nombre actuel de salarié est de 1 personne.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de forage ne relève pas du régime de l'autorisation, mais du régime déclaratif selon le code de l'environnement. La rubrique concernée est la n°1.1.1.0 de l'article R214-1 du code de l'environnement, applicable pour toute réalisation de forage de plus de 1000 m3/an.

Le projet d'activité maraîchère a également fait l'objet d'un dépôt de permis de construire pour la réalisation d'un bâtiment de stockage et d'une déclaration préalable pour la réalisation des 3 serres de cultures.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Bâtiment de stockage des fruits et légumes 216m ² SdP >14,1ml x 15,3ml x5,15 ht au faitage 3 serres de cultures des fruits et légumes de 372m ² chacune >40ml long.x 9,3ml larg.x3,7ml ht. Réserve souple 120m ³ >11,7ml x 8,9mlx 1,6ml ht. Forage équipé tube PVC avec sa dalle béton.	Bâtiment: 216m ² Serres : 372m ² x 3 unités résrve souple: Forage: Dalle de 3 m2 - hauteur maxi 50cm Diamètre foration : 165mm Diamètre tubage : 125 mm

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Jardin d'affaires sud
85 Dompierre sur Yon

Section : ZB
Parcelle : 286

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 2 5 ' 18 " 27W Lat. 4 6 ° 4 4 ' 19 " 86N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Non concerné

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II située à 280m à l'Est (code 50030000)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'a pas été relevé de zones humides sur le site (cf. - Etude d'incidence du 26/06/2014 ; AP 15-DDTM85-466 du 30/10/2015 Soumis à étude d'impact : - Etude d'impact du 15/07/2014 ; Avis AE 2014-1106 du 29/09/2014.)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon la source BASOL et la source BASIAS, pas d'identification de sols pollués sur l'emprise du site et aucun site industriel répertorié.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Forage: -Volume de 2000 m3/an (sous réserve d'un débit suffisant) exploité sur 33 jours/ an, débit 7 m3/h -Prélèvement dans la nappe - rayon d'action de 67m n'ayant pas d'impact sur des forages voisins, ni sur des cours d'eau (situé à 151m), ni de zones humides (située à 343m) Impact très limité sur la ressource en eau du fait de la forte profondeur de l'ouvrage - la formation géologique captée est du granite
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Forage: Impact négligeable au regard des prélèvements envisagés et du fait de la profondeur notable du forage
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Forage: un dossier d'incidence au titre de la rubrique 1.1.1.0 du code de l'environnement sera déposé, il comportera une analyse des impacts du projet sur la ressource souterraine, les eaux de surface, les zones humides, ainsi que sur le patrimoine naturel Bâtiment +serres: les équipements s'implantent au sein duJardin d'Affaires ayant fait l'objet d'une étude d'impact et d'un dossier d'incidence au titre de la loi sur l'eau. L'activité de production de fruits et légumes est prévue biologique et non mécanisée et s'inspirant des principes de la permaculture.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Forage: Non le forage a un rayon de protection de 35m comme le demande la réglementation. Aucun épandage ou source de pollution n'est, et ne sera, présente dans ce rayon. Par ailleurs le dispositif hydraulique associé au forage garantira l'absence de relations avec le réseau de distribution publique
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans sa phase travaux (forage, bâtiment, serres), un trafic destiné à la livraison et à l'évacuation des équipements et matériaux sera constaté. En phase exploitation, le trafic sera lié au fonctionnement de l'activité (trafic limité car livraison au sein des entreprises des alentours)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Forage: Nuisances sonores seulement en phase travaux (1-2 jours). le forage est exploité par une pompe électrique immergée (aucun bruit) Bâtiment et serres : nuisances sonores uniquement en phase travaux (7mois) L'exploitation maraîchère est prévue sans utilisation d'engins agricoles.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Forage: Vibrations seulement en phase travaux (1 à 2 jours) en raison de l'utilisation d'un outil percutant (marteau fond de trou)</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Forage : Rejet des boues de forages seulement en phase travaux. Boues non polluées, épandues au sol.</p> <p>Bâtiment: le bâtiment sera raccordé aux ouvrages d'eaux pluviales créés pour le parc d'activités du Jardin d'Affaires</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Forage: Boues (eau + cuttings) seulement pendant la phase de travaux. Les eaux sont décantées (bassins faits au sol) pendant les travaux afin de ne rejeter que des eaux filtrées, décantées.</p> <p>Bâtiment: le bâtiment sera raccordé aux ouvrages d'eaux usées créés pour le parc d'activités du Jardin d'Affaires</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Forage: Les boues de forages sont des broyâts de la roche initialement en place. cette roche n'est pas polluée</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur un terrain cessible du parc d'activités du jardin d'affaires prévu pour implanter les entreprises.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de modification sur les activités humaines alentours.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le Jardin d'Affaires est un parc d'activités qui a vocation à accueillir des entreprises.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les incidences susceptibles d'être générées par le projet sont très limitées:

Phase travaux:

- Le chantier de forage/bâtiment/serres sera balisé et sécurisé. Le matériel est entretenu afin d'éviter les éventuels déversements accidentels d'hydrocarbures ou huiles hydrauliques.
- Les eaux de forage sont canalisées vers un bac de rétention qui permet la décantation des eaux avant rejet dans le milieu naturel.

Phase exploitation:

- L'activité prévue en agriculture biologique inspirée des principes de la permaculture se veut respectueuse de l'environnement. Elle sera encadrée par une charte d'exploitation: interdiction des produits phytosanitaires et des intrants chimiques, travail du sol superficiel, cultures sur buttes, sans utilisation d'énergie fossile..
- L'activité contribue à la valorisation de la biodiversité par la création de la diversité d'habitats: mares, haie, bois, cultures sans phyto, prairies...)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet doit être dispensé d'une évaluation environnementale car :

- il ne concerne pas de zones écologiques ou de zones protégées ;
- il est très restreint dans l'espace (forage et sa dalle de 3m2) ;
- il n'engendre pas d'impacts sur les cours d'eau, zones humides ou forages voisins, ni sur la santé humaine.
- le projet sera par ailleurs instruit au titre de la rubrique 1.1.1.0 du code de l'environnement

Le projet vise à créer une activité viable qui a du sens: nourrir avec des produits sains en respectant le vivant et préservant la santé : production et consommation locale, mode de production vertueux (sans phyto, sans énergie fossile, sans retournement de sol)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Dompierre sur Yon

le,

6/02/2023

Signature



idre ci-dessus